



Enregistrements téléphoniques

Par **JCM**, le **09/09/2008** à **21:43**

Serait-il possible de savoir si un enregistrement de communication téléphonique à l'insu de la victime peut être utilisé comme preuve au tribunal ?
Merci de vos réponses
JCM

Par **JamesEraser**, le **09/09/2008** à **21:51**

Absolument par le biais des réquisitions judiciaires d'écoute téléphonique sous commission rogatoire.
En dehors de ce seul cas, non. De plus, votre enregistrement est à "L'INSU".
Nous parlons bien ici de la PREUVE.
Si vous possédez un enregistrement, vous pouvez le faire exploiter par un enquêteur mais il n'aura de valeur que celui d'un simple renseignement judiciaire.
Experatoo ment